

# Cahier De La Recherche Africaine

REVUE PLURIDISCIPLINAIRE : LETTRES, ARTS ET SCIENCES  
HUMAINES



TOGETHER WE REACH THE GOAL

Année 2 - N°4 - Juil-2024

BP: 17004, Université Omar Bongo  
Libreville (Gabon)

[revue.cra@revue-cra.com](mailto:revue.cra@revue-cra.com) / [cra.uob@gmail.com](mailto:cra.uob@gmail.com)

[www.revue-cra.com](http://www.revue-cra.com)

ISSN : 2958-5805 (E)  
2958-5813 (P)

Tel : (+241) 077853540 / 066600380 /  
(+33) 0647489781  
[gnkeditons.gab@gmail.com](mailto:gnkeditons.gab@gmail.com)



ISBN : 979-8-32991-365-1



N° 4  
Juil- 2024  
**Cahier De La Recherche Africaine**



ISSN : 2958-5805 (E)  
2958-5813 (P)



N° 4 / Juil - 2024

## Cahier De La Recherche Africaine

Revue pluridisciplinaire : Lettres, Arts et Sciences Humaines



## La circulation des savoirs : Regards croisés

Revue indexée : Scientific Journal Impact Factor  
(SJIF)



**CAHIER DE LA RECHERCHE AFRICAINE**

**Revue Pluridisciplinaire  
Lettres, Arts et Sciences Humaines**

-----

**Université Omar Bongo**

**Année 2 / Numéro 4 / Juillet 2024**

**ISSN : 2958-5805 (E)**

**2958-5813 (P)**

**LA CIRCULATION DES  
SAVOIRS :  
REGARDS CROISES**



**TOGETHER WE REACH THE GOAL**

**Revue indexée**

**Scientific Journal Impact Factor (SJIF)**

**<https://sjifactor.com/passport.php?id=23299>**

**Impact Factor : 3.083**



## MENTION LEGALE

La rédaction du *CRA* rappelle que les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses n'engagent que leurs auteur(e)s.

© Editions GNK Gabon 2024

[gnkeditons.gab@gmail.com](mailto:gnkeditons.gab@gmail.com)

ISSN : 2958-5805 (E) / 2958-5813 (P)

ISBN : 979-8-32991-365-1

Tous droits réservés pour tous les pays.

Toute modification interdite



*Fortis Fortuna Adiuvat*



Revue pluridisciplinaire : Lettres, Arts et Sciences Humaines

ISSN : 2958-5805 (E) / 2958-5813 (P)

Contacts :

[revue.cra@revue-cra.com](mailto:revue.cra@revue-cra.com) / [cra.uob@gmail.com](mailto:cra.uob@gmail.com)

site : [www.revue-cra.com](http://www.revue-cra.com)

Bp. 17004, Université Omar Bongo, Libreville - Gabon

#### DIRECTEUR DE PUBLICATION

NDOMBI-SOW Gaël, Maître de Conférences, Université Omar Bongo

#### REDACTEUR EN CHEF

MAGNIMA-KAKASSA Arsène, Maître de Conférences, Université Omar Bongo

#### SECRETARIAT

BISSIELO Gaël Samson, Université Omar Bongo

BIVEGHE BI NDONG Wilfried, Institut de Recherche en Sciences Humaines

DISSY DISSY Yves Romuald, Université Omar Bongo

KOMBILA YEBE MAKOUNDOU Jean Mariole, Université Omar Bongo

KOUMBA ALIHONOU Gwladys, Ecole Normale Supérieure de Libreville

MASSALA MBINDZOUKOU Marius, Université Omar Bongo

MESSA Guy Christian, Université Omar Bongo

MILEBOU NDJAVE Kelly Marlène, Université Omar Bongo

MOUNZIEGOU-MOMBO Narcice Wolfgan, Université Omar Bongo

MOUTANGO Fabrice Anicet, Université Omar Bongo

MOUVONDO Epiphane, Université Omar Bongo

NDONG BEKA II Poliny, Université Omar Bongo

#### COMITE SCIENTIFIQUE

- **DIENE Babou**, Professeur Titulaire (Littérature), Université Gaston Berger - Sénégal
- **FOTSING MANGOUA Robert**, Professeur Titulaire (Littérature), Université de Dschang - Cameroun
- **IDIATA Franck Daniel**, Professeur Titulaire (Linguistique), Université Omar Bongo - Gabon
- **LAMAH Daniel**, Professeur Titulaire (Géographie), Université de Kindia - Guinée
- **MADEBE Georice Berthin**, Directeur de Recherche (Sémiotique), Institut de Recherches en Sciences Humaines (IRSH) de Libreville - Gabon
- **MAMADOU DINDE Diallo**, Professeur Titulaire (Histoire), Université de Kankan - Guinée
- **MBONDOBARI Sylvère**, Professeur des Universités (Littérature), Université Bordeaux Montaigne - France
- **MENGUE M'OYE Alexis**, Professeur Titulaire (Histoire), Université Omar Bongo - Gabon
- **MONGUI Pierre-Claver**, Professeur Titulaire (Littérature), Université Omar Bongo - Gabon



- **N'GORAN David**, Professeur Titulaire (Littérature), Université Félix Houphouët-Boigny – Côte d'Ivoire
- **NDOMBET André-Wilson**, Professeur Titulaire, (Histoire), Université Omar Bongo – Gabon
- **NZINZI Pierre**, Professeur Titulaire (Philosophie), Université Omar Bongo – Gabon
- **RENOMBO Steeve**, Professeur Titulaire (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **TONDA Joseph**, Professeur Titulaire (Sociologie/Anthropologie), Université Omar Bongo – Gabon
- **AKOMO ZOGHE S. Cyriaque**, Maître de Conférences (Civilisations hispano-africaines), Ecole Normale Supérieure de Libreville – Gabon
- **BIKOMA Florence**, Maître de Conférences (Anthropologie), Université Omar Bongo – Gabon
- **KONAN Richmond Alain**, Maître de Conférences (Littérature), Université Félix Houphouët-Boigny – Côte d'Ivoire
- **MAGNIMA-KAKASSA Arsène**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **MAKITA-IKOUAYA Euloge**, Maître de Conférences (Géographie), Université Omar Bongo – Gabon
- **MAPANGOU Dacharly**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **MBOYI BONGO Serge**, Maître de Conférences (Histoire), Université Omar Bongo – Gabon
- **MEBIAME ZOMO Maixant**, Maître de Conférences (Anthropologie), Université Omar Bongo – Gabon
- **MOMBO Charles Edgar**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **MOUSSOUNDA IBOUANGA Firmin**, Maître de Conférences (Linguistique), Université Omar Bongo – Gabon
- **MVE EBANG Bruno**, Université Omar Bongo, Maître de Conférences (Science Politique), Université Omar Bongo – Gabon
- **NDOMBI-SOW Gaël**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **NZENGUET IGUEMBA Gilchrist Anicet**, Maître de Conférences (Histoire), Université Omar Bongo – Gabon
- **OBIANG NNANG Noël Christian-Bernard**, Maître de Conférences (Histoire), Université Omar Bongo – Gabon
- **OVONO EBE Mathurin**, Maître de Conférences (Littérature espagnole), Université Omar Bongo – Gabon
- **PAMBO PAMBO N'DIAYE Anges Gaël**, Maître de Conférences (Littérature anglaise), Université Omar Bongo – Gabon
- **SANDOUONO FAYA Moïse**, Maître de Conférences (Histoire), Université de Kindia – Guinée
- **SOUMAHO MAVIOGA Orphée Martial**, Maître de Conférences (Sociologie), Université Omar Bongo – Gabon
- **TABA ODOUNGA Didier**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon



## SOMMAIRE

<b>EFFETS LITTÉRAIRES ET COMMUNICATIONNELS.....</b>	<b>9</b>
<b>KOUMBA Rolph Roderick</b> (Université Omar Bongo) <b>KOUAKOU Ama Brigitte</b> (Université de Lille) La marginalité des Noirs de France : cet horizon indépassable dans <i>Tels des astres éteints</i> , <i>Ces âmes chagrines</i> et <i>Blues pour Elise</i> de Leonora Miano, <i>La préférence nationale</i> et <i>Le ventre de l'atlantique</i> de Fatou Diome.....	<b>11</b>
<b>NGOUNGOULOU Ferdinand</b> (IRAF/CENAREST) Les institutions d'enseignement supérieur en Afrique francophone à la croisée des TIC : vers un nouveau paradigme communicationnel.....	<b>33</b>
<b>HUMANITES CLASSIQUES ET ESTHÉTIQUE MODERNE.....</b>	<b>53</b>
<b>AGUIE Yhattey Hervé Thierry</b> (Université Péléforo Gon Coulibaly) La technique d'extraction par lixiviation en tas du gisement minier latéritique d'Ity de 1991 à 1998.....	<b>55</b>
<b>MVOU KOUNTA Sidina Noël</b> (Université Omar Bongo) <b>MATEYI Jean</b> (Université Bordeaux Montaigne) La lutte contre la subversion communiste au Gabon (1946-1968).....	<b>69</b>
<b>NTOUTOUME DZIME Christian Gaël</b> (Université Omar Bongo) L'Union Africaine face à l'armée de résistance du Seigneur de 1987 à nos jours.....	<b>93</b>
<b>KOUMBA Yves-Alain</b> (Université de Lorraine) Longévité au pouvoir et chute d'un parti politique dominant en Afrique francophone. Essai d'analyse à partir du Parti Démocratique Gabonais (PDG).....	<b>117</b>
<b>OWOULA BOSSOU Yvan Comlan</b> (Université Omar Bongo) L'OUA et l'africanisation de la paix : chronique d'une doctrine amorcée (1963-2000).....	<b>141</b>



<b>MIMBUIH M'ELLA Clarisse Maryse</b> (Ecole Normale Supérieure de Libreville) Ana Nzinga de Angola e Isabel II de España : dos reinas, dos destinos y un legado.....	161
<b>NTUMBA TSHIAMBI Joseph</b> (Université catholique de Louvain) « Le témoignage » dans les nouveaux mouvements religieux en République Démocratique Congo. Propagande ou aveuglement ?.....	179
<b>COULIBALY Wedjoyo Alexandre</b> (Université Félix Houphouët-Boigny) Altérité et religion : penser le vivre ensemble interreligieux à partir de la conception lévinassienne de Dieu.....	197
<b>NGONO Catherine</b> (Université de Ngaoundéré) Bilinguisme éducatif de l'Etat, construction des identités complexes et cohésion sociale au Cameroun.....	217
<b>KARAMOKO Djénan Marie Angèle</b> (Université de San Pedro) <b>KAMAGATE Mariam</b> (Université Félix Houphouët-Boigny) <b>SIAGBE Zahouela Marcelin</b> (Université Péléforo Gon Coulibaly) <b>GOGBE Téré</b> (Université Félix Houphouët-Boigny) La décentralisation, un catalyseur de développement local dans la commune de Kounahiri au centre-ouest de la Côte d'Ivoire.....	237





# HUMANITES CLASSIQUES ET ESTHETIQUE MODERNE

# LONGEVITE AU POUVOIR ET CHUTE D'UN PARTI POLITIQUE DOMINANT EN AFRIQUE FRANCOPHONE. ESSAI D'ANALYSE A PARTIR DU PARTI DEMOCRATIQUE GABONAIS (PDG)

Yves-Alain KOUMBA

Université de Lorraine, IRENEE- UR7303

[kombiladaniel1935@gmail.com](mailto:kombiladaniel1935@gmail.com)

**Résumé :** Ayant succédé à Léon Mba après une modification de la Constitution sortie des officines de Jacques Foccart, Albert-Bernard Bongo prend le pouvoir en 1967 pour y rester pendant 42 ans. Le Parti démocratique gabonais (PDG) qu'il a créé en 1968 contribuera à l'arrivée au pouvoir de son fils supposé, Ali Bongo Ondimba, en 2009, par un braquage électoral. En outre, cette prise du pouvoir se trouve facilitée par le soutien de toutes les composantes de l'armée. Mais, après plus d'un demi-siècle de soumission au pouvoir établi et d'absence de notion républicaine, l'institution militaire sur laquelle reposait le régime a décidé de retourner les armes contre celui qu'elle a protégé pendant des années. Le Comité de Transition pour la Restauration des Institutions (CTRI), dirigé par le général Brice-Clotaire Oligui Nguema, a mis fin au long règne du PDG à la tête de l'exécutif dans la nuit du 30 août 2023.

**Mots-clés :** Parti Politique Dominant ; Coup d'État ; Transition politique ; Changement de régime

**Abstract:** Having succeeded Leon Mba after a modification of the Constitution issued from the offices of Jacques Foccart, Albert-Bernard Bongo took power in 1967 for 42 years. The Gabonese Democratic Party (PDG) that he created in 1968 contributed to the coming to power of his supposed son, Ali Bongo Ondimba, in 2009, through an electoral heist. In addition, all the army helped him take power. But, after more than half a century of submission to the established power and the absence of republican notion, the military institution on which the regime was based decided to turn its arms against the one it protected for years. The Transition Committee for the Restoration of Institutions (CTRI), led by general Brice-Clotaire Oligui Nguema, ended the long reign of the PDG at the head of the executive on the night of August 30, 2023.

**Keywords :** Dominant political Party ; Coup d'Etat ; Political transition ; Regime Change

## Introduction

Dans certains pays de l'espace francophone comme le Gabon, la vie politique est polarisée par la présence au pouvoir des partis politiques dominants. Depuis plus d'un demi-siècle,



le Parti démocratique gabonais (PDG) trône au sommet de l'État. En prenant le pouvoir en 1967, Albert-Bernard Bongo a eu « l'ingénieuse » idée d'appeler les filles et les fils du Gabon à se joindre à lui dans ce mouvement qu'il a lancé (Malekou, 2016 : 149). Cela a eu pour effet de mettre fin au multipartisme laissé par Léon Mba et *de facto*, mettre « sous le tapis » les partis politiques existants (Meteghe N'nah, 2010 : 196). C'est le 12 mars 1968 qu'Albert-Bernard Bongo a créé ce parti politique (aujourd'hui cinquantenaire) alors qu'il était en tournée à l'intérieur du pays, plus précisément à l'étape de Koulamoutou, dans la province de l'Ogooué Lolo (Malekou, 2016 : 149). En créant le PDG, Albert-Bernard Bongo a soutenu l'argument « surréaliste » de sa nouvelle vision de la gestion du pays selon lequel le multipartisme rimait avec désordre et donc, que ce nouveau parti politique devait être le creuset de l'unité nationale. Pendant plus d'un quart de siècle, le PDG a dirigé le pays avec son lot de dérives diverses et variées, notamment les coups d'État électoraux et constitutionnels. Ce long règne, en dépit d'énormes ressources du sol et du sous-sol dont regorge le pays, n'a pas apporté de réels développements après plus de cinquante ans « d'indépendance ». Lors de son passage à l'Assemblée nationale, avant l'élection présidentielle d'août 2023, le dernier Premier ministre d'Ali Bongo Ondimba, Alain-Claude Billie By Nze, avait cependant clairement soutenu avec beaucoup d'assurance que le PDG n'avait pas l'intention de céder le pouvoir. Mais, ce vœu de pérennisation au sommet de l'État a connu un arrêt brutal dans la nuit du 30 août 2023. Après la proclamation des résultats fabriqués par le Centre gabonais des élections (CGE) au profit d'Ali Bongo Ondimba, les militaires regroupés au sein du Comité de Transition pour la Restauration des Institutions (CTRI) ont pris le pouvoir autour de 5 heures du matin. Ils ont annoncé la dissolution de toutes les institutions, l'annulation des résultats tronqués de l'élection présidentielle et ils ont procédé à une série d'arrestations<sup>1</sup>. La chute du PDG qui polarisait le débat politique

---

<sup>1</sup> « Gabon : Ali Bongo réélu pour un 3<sup>e</sup> mandat, des militaires veulent annuler les résultats ». Disponible sur : <https://www.bfmtv.com/>, [consulté le 2 septembre 2023].

depuis un demi-siècle au Gabon fut un « séisme » au sein du champ politique. C'est ce « séisme » qui nous a conduits à faire de cette actualité l'épicentre de l'analyse de cet article.

L'analyse des faits dans cet article s'inscrit dans une perspective historique et politologique. C'est la raison pour laquelle nous convoquons pour les besoins de ladite analyse l'approche historique ou *le proces tracing* (Surel, 2015 : 211). Cette approche permet dans l'analyse des faits de s'inscrire dans la longue période afin d'établir le lien entre les faits actuels et les faits passés pour saisir la pertinence. Pour tout dire, l'objectif poursuivi dans cet article est de démontrer que la chute du PDG est intervenue grâce à une combinaison de plusieurs facteurs. En ce sens, pour y parvenir, il faut analyser les faits sur la longue période. *Ceteris paribus*, le présent article ambitionne d'analyser des faits non exhaustifs qui nous paraissent pertinents, et qui ont conduit à la chute du PDG. En effet, il est légitime de s'interroger sur ces nombreuses raisons qui ont « tracé le chemin » de l'arrivée sur la scène politique des militaires.

À l'observation des faits, l'on est en droit d'affirmer que le PDG à l'épreuve de l'exercice du pouvoir pendant un demi-siècle, a réuni toutes les conditions qui ont participé à son éviction du sommet de l'exécutif.

Pour l'analyse de notre objet, nous avons eu recours à un corpus documentaire soumis à la méthode critique, constitué essentiellement de quelques ouvrages, des articles scientifiques, d'une thèse, d'un grand nombre de sources à valeur constitutionnelle que complètent les articles de presse, les sources numériques, l'accord politique, l'entretien (source orale).

Partant de ce qui précède, il convient de poser la question de fond qui constitue le fil Ariane de notre analyse : dans quelle mesure, au cours de son long règne à la tête de l'exécutif, le PDG a-t-il semé les graines de sa propre destruction ?

Pour répondre à cette interrogation, nous nous attèlerons à aborder les coups d'État tant électoraux que constitutionnels, puis le rôle joué par l'institution militaire pour le maintien du régime, tout comme son arrivée sur la scène politique.



## **1. Les coups d'État électoraux et constitutionnels comme moyen de conservation du pouvoir par le PDG**

Pendant des années, le PDG s'est attelé à confisquer le pouvoir au moyen de plusieurs stratagèmes antidémocratiques. Cette volonté de se fossiliser au pouvoir a été rendue possible grâce à la longue série de coups d'État tant électoraux que constitutionnels.

### **1.1. Les coups d'État électoraux et la longévité au pouvoir du PDG**

L'adoption par le pays du pluralisme politique en 1990 a donné lieu au retour des élections dites « libres ». Cependant, à l'épreuve de la réalité politique gabonaise, les élections législatives de 1990 furent aussi l'occasion du premier coup d'État électoral perpétré par le régime au sortir de la conférence nationale de mars et avril 1990. Grâce à la complicité d'une partie de l'opposition (dont Mapangou Mouckagni Muetsa<sup>2</sup>), le soutien des autres leaders politiques et surtout le boycott prôné par Paul Mba Abessole, le PDG s'est assuré une majorité confortable avec 64 sièges (62 sièges du PDG et les deux sièges des indépendants qui ont rallié ledit parti politique) contre 55 (Koumba, 2021 : 411) pour l'opposition au Parlement, au moment où la majorité sociologique lui était pourtant défavorable (Koumba, 2021 : 402-412). En outre, ce premier braquage électoral sous l'ère pluraliste a été aussi facilité par une Administration à la solde du régime dont le principal artificier était le ministre de l'Administration du territoire et des collectivités locales d'alors : Antoine Mboumbou Miyakou (Koumba, 2021 : 394-400).

---

<sup>2</sup>Cet « opposant », alors que le premier tour des élections législatives de 1990 s'est déroulé dans le chaos, ce dernier ayant d'abord milité pour une annulation totale de ce premier tour dans le cadre de sa formation politique l'Association pour le Socialisme au Gabon (APSG) au même titre que Paul Mba Abessole a changé de position. Après avoir été reçu par Omar Bongo, il s'est désolidarisé de la position officielle de son mouvement politique grâce aux négociations des couloirs avec ce dernier. C'est à partir de ces incohérences de ces « opposants » que par la suite le PDG s'est constitué une majorité au Parlement sous le Renouveau démocratique après le boycott prôné par Paul Mba Abessole au moment où la majorité sociologique d'alors lui était favorable.

Ce premier coup d'État électoral a ouvert la voie à bien d'autres ; c'est ce qui a pu être observé lors des élections présidentielles organisées par le régime d'Omar Bongo. Par exemple, lors de la première élection présidentielle de l'ère pluraliste, le 5 décembre 1993, Antoine Mboumbou Miyakou s'est attelé à proclamer Omar Bongo « vainqueur » du scrutin avant la fin du processus de centralisation des résultats électoraux par la Commission électorale provinciale (placée sous la responsabilité de Pauline Nyngone, gouverneur de la province de l'Estuaire) et la Commission électorale nationale dont il était le responsable (Koumba, 2022 : 99-100). Dès cet instant, il s'est ouvert l'ère des coups d'État électoraux sous le Renouveau démocratique au Gabon. Dans ce sens, l'on note celui de 1998 avec 66,88 % des suffrages pour Omar Bongo contre 16,50 % pour Pierre Mamboudou, l'opposant au régime (Koumba, 2021-2022 : 115), 2005 avec 79,18 % des suffrages et 13,61 % pour Pierre Mamboudou (Koumba, 2022 : 118), 2009 avec 41,79 % des suffrages pour Ali Bongo Ondimba, 25,64 % et 25,33 % pour Pierre Mamboudou et André Mba Obame (Koumba, 2022 : 134) et 2016 avec 50,66 % des suffrages exprimés pour Ali Bongo Ondimba contre 47,24 % pour son opposant, Jean Ping (Koumba, 2022 : 542). Toutes ces élections contestées ont débouché sur des crises post-électorales d'intensités variées.

Au-delà de nombreux coups d'États électoraux perpétrés par le régime, à ce registre il faut adjoindre celui des coups d'État constitutionnels.

## **1.2. Les coups d'État constitutionnels : l'autre stratégie de conservation du pouvoir mise en place par le PDG**

Au lendemain de la Conférence nationale de mars et avril 1990, le pays s'est doté d'une « véritable » Constitution<sup>3</sup> qui augurait des lendemains glorieux pour le pays après des années sombres passées sous le parti unique. Par exemple, concernant le nombre de mandats présidentiels et du nombre de tours du scrutin présidentiel,

---

<sup>3</sup> Loi n°3/91 du 26 mars 1991 portant Constitution de la République gabonaise, *Hebdo information*, n°229 bis-30 mars 1991.



cette Constitution prévoyait, entre autres, un mandat de 5 ans renouvelable une fois et une élection présidentielle à deux tours<sup>4</sup>.

Malheureusement, quelques années plus tard, cette Constitution, qui devait hisser le pays au rang des pays démocratiques, a commencé à subir des modifications dans le but de pérenniser le règne d'Omar Bongo et de consacrer *in fine* une restauration autoritaire. C'est dans ce contexte que le pouvoir d'Omar Bongo a perpétré son premier coup d'État constitutionnel. En ce sens, les dispositions qui ont été revues lors de la révision constitutionnelle de 1994 ont visé entre autres, la création du Sénat<sup>5</sup>. De fait, dans le plan de conservation du pouvoir bien pensé par le régime en place, en cas de décès du président de la République en exercice, la vacance du pouvoir doit être assurée par le président du Sénat, en l'espèce l'un des fidèles compagnons d'Omar Bongo : Georges Rawiri, président de cette institution (Koumba, 2022 : 121). À cette révision constitutionnelle s'est ajoutée celle de 1997 qui a consacré la création d'un poste de vice-président de la République<sup>6</sup>. Mais à la vérité, la création de ce poste a obéi à des logiques politiciennes, notamment la stratégie d'affaiblissement de l'opposition mise en place par Omar Bongo. C'est l'« opposant » Didjob Divungi Di Dinge, par ailleurs responsable de l'Alliance démocratique et républicaine (ADERE) et

---

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Loi n°01/94 du 18 mars 1994 portant révision de la Constitution de la République gabonaise, *Hebdo information* n° 229 bis-30 mars 1991, l'article 35 dispose : « Le pouvoir législatif est représenté par un Parlement composé de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. Les membres de l'Assemblée nationale portent le titre de député. Ils sont élus pour une durée de cinq ans au suffrage universel direct. Les membres du Sénat portent le titre de sénateur. Ils sont élus pour une durée de six ans au suffrage universel indirect. Ils doivent être âgés de quarante ans au moins. Le Sénat assure la représentation des collectivités locales. Les chambres du parlement se renouvellent intégralement au terme de leur mandat. Il ne peut être procédé à aucun découpage des circonscriptions électorales dans l'année précédant l'échéance normale du renouvellement de chacune des chambres ».

<sup>6</sup> Loi 1/97 du 22 avril 1997 portant révision de la Constitution, *Hebdo informations* n° 356-26, avril 1997, l'article 14 a dispose : « Le président de la République est assisté d'un vice-président de la République. Le vice-président de la République est nommé par le président de la République qui met fin à ses fonctions, après consultation des présidents des deux chambres du Parlement. Le vice-président de la République est choisi au sein du parlement et en dehors de celui-ci ».

Longévité au pouvoir et chute d'un parti politique dominant en Afrique francophone. Essai d'analyse à partir du Parti Démocratique Gabonais (PDG)

ancien *Pédégiste* (Koumba, 2022 : 122), qui a été nommé à ce poste par Omar Bongo, le mardi 27 mai 1997<sup>7</sup>.

En 2016, après le braquage électoral de l'élection présidentielle, dans sa politique de la « main tendue » et afin de mettre fin à la contestation de sa « victoire », Ali Bongo Ondimba a appelé à un dialogue politique. Au terme de celui-ci, il y a eu un accord politique – dit « les Accords d'Angondjé » – qui a consacré le retour d'une élection à deux tours<sup>8</sup>. Cette « réforme » issue de ce dialogue a conduit à une modification constitutionnelle qui a été validée en 2018 par la Cour constitutionnelle (CC). Bien plus, après l'accident vasculaire cérébral (AVC) dont Ali Bongo Ondimba a été victime à Riyad (Arabie saoudite) en octobre 2018 alors qu'il se trouvait en visite officielle, pour éviter de déclarer la vacance du pouvoir, la CC a réécrit la Constitution en y inscrivant l'indisponibilité temporaire (Koumba, 2022 : 675), ce afin de permettre à Ali Bongo Ondimba de demeurer au pouvoir en dépit de son état de santé dégradé. C'est encore cette même volonté de pérennisation au pouvoir qui a conduit à la modification constitutionnelle en 2020 ayant acté le *Triumvirat*, c'est-à-dire la possibilité pour le ministre de la Défense, le Président du Sénat et celui de l'Assemblée nationale de diriger le pays en cas de proclamation de la vacance du pouvoir<sup>9</sup>. Poursuivant le « cynisme politique », en plein processus électoral d'août 2023, au terme d'un énième dialogue entre le pouvoir et une certaine partie de « l'opposition », il a été décidé de ramener l'élection présidentielle à

---

<sup>7</sup> « Divungi Di Dinge à la surprise générale », *L'Union* n° 6417 du mercredi 28 mai 1997, p. 1.

<sup>8</sup> Après avoir volé l'élection présidentielle du 27 août 2016 et tué de nombreux gabonais à l'occasion, Ali Bongo Ondimba a appelé à une concertation politique pour tenter de désamorcer la crise postélectorale. Mais, à ce dialogue dit d'Angondjé, Jean Ping (le véritable vainqueur du scrutin) n'a pas donné suite à cet appel. Il a, avec ses soutiens, organisé le dialogue dit de Noé-Place (lieu de son déroulement) au quartier Okala, dans la zone nord de Libreville, au mois de décembre 2017. Cette posture de Jean Ping a eu pour effet d'enfoncer le pays dans une crise postélectorale de forte intensité, jamais observée au Gabon.

<sup>9</sup> « Gabon : en cas de vacance du pouvoir, l'intérim sera dorénavant assuré par le président de l'Assemblée nationale ». Disponible sur : <https://gabonactu.com/>, [consulté le 16 février 2024].





un tour et de faire sauter le verrou de la limitation du nombre de mandats<sup>10</sup> qui avaient été actés au sortir des Accords d'Angondjé comme nous l'avons vu. Cette « nouvelle réforme » a conduit pour la énième fois à une révision constitutionnelle. Celle-ci s'est inscrite *in fine* dans l'esprit de celle de 2003 sous Omar Bongo Ondimba qui avait consacré la levée du verrou de la limitation du nombre de mandats présidentiels, tout comme le retour d'un scrutin présidentiel à un tour (Koumba, 2022 : 122).

Sous d'autres aspects, durant des années, ces nombreux errements du pouvoir (auxquels s'est greffée son impopularité) ont eu le « blanc-seing » de l'institution militaire qui a fini par prendre ses responsabilités en renversant le régime en place.

## **2. Les forces de sécurité et de défense : de la soumission à la prise de responsabilité**

Depuis des années, le système mis en place par Albert-Bernard Bongo (devenu Omar Bongo, puis Omar Bongo Ondimba au crépuscule de sa vie) a reposé sur un pilier important pour sa pérennisation : l'institution militaire. En ce sens, l'armée qui devrait être au service de la patrie l'a plus été à celui des tenants du pouvoir. Cependant, la gestion approximative du pays par ledit système le conduisant vers des lendemains incertains, cela a généré un sursaut républicain auprès des mêmes militaires qui ont décidé de le déposer.

### **2.1. L'institution militaire au service de la dictature**

Durant des années, les forces de défense et de sécurité ont été à la solde du régime aujourd'hui déchu. Cette soumission totale, en violation du principe républicain, a été souvent mise en évidence lors des différents simulacres électoraux que le Gabon a connus. Pour exemple, nous évoquerons à nouveau celui qui a eu lieu après l'adoption du système pluraliste en 1990, au lendemain de la victoire volée par Omar Bongo à l'élection présidentielle du 5 décembre 1993,

---

<sup>10</sup> « Élections : la proposition de revenir aux scrutins à un tour fait débat ». Disponible sur : <https://www.lenouveaugabon.com/fr/>, [consulté le 16 février 2024].

avec 51,07 % des suffrages devant son opposant d'alors Paul Mba Abessole qui avait pour sa part obtenu 27,48 % des suffrages<sup>11</sup>. Ainsi, « l'artificier » Antoine Mboumbou Miyakou, ministre de l'Administration du territoire et des collectivités locales, de façon unilatérale, avait pris la décision d'interrompre le processus de centralisation des résultats électoraux qui se déroulait à la Commission nationale électorale placée sous sa tutelle, et à la commission provinciale de l'Estuaire sous la responsabilité du gouverneur de province, Pauline Nyingone (Meteghe N'nah, 2010 : 263). Dans la foulée, pour étouffer la contestation visant cette victoire supposée du président sortant, en pleine nuit de ce 9 décembre 1993, le ministre de la Défense nationale Martin-Fidèle Magnaga a décrété l'état de mise en garde sur l'ensemble du territoire national (Meteghe N'nah, 2010 : 263) ; cet état de mis en garde a été suivi par l'instauration d'un couvre-feu de 22 heures à 6 heures jusqu'à nouvel ordre (Meteghe N'nah, 2010 : 265).

Ce déploiement de l'armée sur l'ensemble du territoire pour sauver le « soldat » Omar Bongo ne tarda pas à faire des victimes dans les affrontements qui ont suivi avec les populations en colère. C'est dans ce sens qu'au lieu-dit Rio, situé dans le troisième arrondissement de la capitale politique Libreville, le 10 décembre 1993 à l'aube, un jeune Gabonais qui se rendait sur son lieu de travail est tombé sous les balles des forces de l'ordre (Meteghe N'nah, 2010 : 265)<sup>12</sup>. Mieux encore, dans la nuit du 11 au 12 décembre 1993, au quartier dit Cocotier (deuxième arrondissement de Libreville), trois personnes ont été abattues par des éléments de la Garde présidentielle (GP) (Meteghe N'nah, 2010 : 265). Des exemples allant dans ce sens pendant cette période peuvent être multipliés à l'envie.

---

<sup>11</sup> « Bongo réélu 51,07 % », *L'Union* du samedi 11 et dimanche 12 décembre 1993, p. 1.

<sup>12</sup>Dans le même sens, lire « Omar Bongo impose sa "réélection" », *Libération* du 11/12 décembre 1993, p. 17 ; « La réélection de Bongo contestée », *Le Figaro* du 11/12 décembre 1993, p. 7.



Ce recours à l'armée par le régime pour étouffer la contestation postélectorale se trouve en outre observé lors des élections présidentielles qui ont suivi.

À propos de l'élection présidentielle du 27 novembre 2005<sup>13</sup>, sans grande surprise, Omar Bongo Ondimba a été déclaré « vainqueur » avec 79,18 % devant son opposant Pierre Mamboundou qui obtint 13,61 % des suffrages<sup>14</sup>. Ce qui devait arriver arriva. En effet, au sein de la classe politique de l'opposition, des voix se levèrent pour dénoncer la « victoire » d'Omar Bongo Ondimba. C'est dans ce sens qu'il faut inscrire les prises de position de Pierre Mamboundou et de Zacharie Myboto, tous les deux candidats « malheureux » qui ont appelé à l'organisation d'une ville morte sur l'ensemble du territoire le 5 décembre 2005<sup>15</sup>. Si l'on note après cet appel une absence d'embrasement du pays avec une répression militaire de faible intensité, il est impérieux de signaler que la « victoire » d'Omar Bongo Ondimba a été aussi dans une certaine mesure facilitée par la complicité de certains acteurs politiques de l'opposition, empêtrés dans des affaires de « deals politiques » avec ce dernier au nom de leurs intérêts personnels. Parmi ces acteurs politiques qui ont passé ce « deal politique » avec Omar Bongo Ondimba, il y'a « l'opposant » Paul Mba Abessole, par ailleurs, membre de la Majorité présidentielle. Ainsi, cet accord signé entre les deux hommes politiques l'indique aisément en ces termes :

[il] y a deux ans, sous les auspices de Son Excellence El Hadj Omar Bongo Ondimba, Président de la République et Monsieur Paul Mba Abessole, président du RPG, a été signé un accord inter-partis qui a abouti à la mise en place d'un gouvernement de large consensus autour de l'axe PDG/RPG [...] C'est pourquoi S.E El Hadj Omar Bongo Ondimba, Président de la République et M. Paul Mba Abessole, président du RPG, se sont entendus sur ce qui suit : - premièrement :

---

<sup>13</sup> « Présidentielle 2005. Aux urnes, citoyen! », *L'Union* n° 8977 du samedi 26 et dimanche 27 novembre 2005, p. 1.

<sup>14</sup> Décision n° 31/CC du 1<sup>er</sup> décembre 2005 portant proclamation des résultats de l'élection du président de la République des 25 et 27 novembre 2005, *Hebdo informations* n° 513-14 janvier 2006.

<sup>15</sup> « Le mouvement de grève n'a pas été suivi », *L'Union* du mardi 6 décembre 2005, p. 2.

Longévité au pouvoir et chute d'un parti politique dominant en Afrique francophone. Essai d'analyse à partir du Parti Démocratique Gabonais (PDG)

Si S.E El Hadj Omar Bongo Ondimba, Président de la République, est candidat à l'élection présidentielle de 2005, M. Paul Mba Abessole s'engage à ne pas se présenter. Il s'engage en outre à faire campagne pour la réélection de S.E El Hadj Omar Bongo Ondimba <sup>16</sup>.

Concernant l'élection présidentielle du 27 août 2009, au lendemain de la mort d'Omar Bongo Ondimba dans un hôpital en Espagne, le 8 juin 2009<sup>17</sup>, l'arrivée du « fils » du défunt au pouvoir s'est faite, entre autres, dans la violence grâce au soutien de l'institution militaire. « Vainqueur » du scrutin selon les résultats provisoires officiels avec 41,73 % (Koumba, 2022 : 131), cette « victoire » sur fond de manipulation du processus électoral est rapidement rejetée par les populations qui l'expriment dans la rue avec fermeté et détermination. Ces manifestations qui éclatent à Libreville sont réprimées par les forces de défense et de sécurité. Elles font plusieurs blessés<sup>18</sup>. Le même climat de violence et de répression est observé à Port-Gentil, la capitale économique où l'intervention des forces de défense et de sécurité a fait de nombreux morts (Koumba, 2022 : 131). C'est ce qui a encore été observé lors de l'élection présidentielle d'août 2016 où face au rejet de la victoire volée d'Ali Bongo Ondimba face à Jean Ping, l'institution militaire a été mise à contribution par le régime pour réprimer la contestation populaire à travers le pays, occasionnant ainsi de nombreux morts (Koumba, 2022 : 410-411).

Sous un autre aspect, après une soumission « volontaire » au régime d'environ 50 ans qui a eu pour effet le naufrage de la patrie, les forces de sécurité et de défense ont mis fin le 30 août 2023 au petit matin au régime Bongo/PDG.

---

<sup>16</sup> « Accord politique signé entre Paul Mba Abessole et Omar Bongo Ondimba », Libreville, le 25 février 2004.

<sup>17</sup> « Le président Omar Bongo est décédé », *L'Union* du mardi 9 juin 2009, p.2.

<sup>18</sup> « Bruno-Ben Moumbamba, "J'en appelle à une réconciliation nationale et une médiation internationale" », *L'Union* du samedi 5 et dimanche 6 septembre 2009, p. 3.



## 2.2. La défaillance du système Bongo et l'arrivée des militaires dans le champ politique

Après 56 ans de règne sans partage du pouvoir, le PDG a vu cette longévité être interrompue brutalement par les militaires alors qu'il venait à nouveau de perpétrer un énième coup d'État électoral. Pour rendre compte de ce fait inédit, (et même inattendu) dans le champ politique gabonais, il convient d'aborder quelques faits saillants du processus électoral de l'élection présidentielle d'août 2023 qui ont fait « le lit » au coup de libération des militaires ; c'est-à-dire l'élection controversée du président du Centre gabonais des élections (1), l'absence de fiabilité du fichier électoral (2), le changement des règles électorales en plein processus électoral (3), puis l'organisation d'une élection présidentielle à huis clos et l'arrivée des militaires sur la scène politique (4).

## 2.3. L'élection controversée du Président du centre gabonais des élections (CGE) et les prémisses d'un passage en force du pouvoir

Après l'expiration du mandat du bureau du CGE mis en place en 2018, ledit bureau est resté en fonction en toute illégalité. Ainsi, il a fallu que *REAGIR*, parti politique de l'opposition, saisisse la CC afin que cette Haute juridiction se prononce sur cette situation dommageable pour le processus électoral qui se profilait à l'horizon. Dans ce sens, faisant suite à la saisine de ce parti politique, le jeudi 5 janvier 2023, la CC a rendu sa décision : celle de la dissolution du bureau illégal du CGE. S'exprimant sur cette décision, Etienne-Francky Meba Ondo, porte-parole de *REAGIR*, a exprimé son satisfécit et s'est voulu optimiste pour la suite<sup>19</sup>.

Dès cet instant, il revenait désormais au Gouvernement, à travers le ministère de l'Intérieur dirigé par Lambert-Noël Matha, de mettre en place les modalités pratiques de l'élection du nouveau président du CGE et avec lui, tout le bureau. Dans cette optique, le 10

---

<sup>19</sup> « Gabon : la Cour constitutionnelle dissout le bureau du Centre gabonais des élections ». Disponible sur : <https://www.rfi.fr/fr>, [consulté le 3 septembre 2023].

Longévité au pouvoir et chute d'un parti politique dominant en Afrique francophone. Essai d'analyse à partir du Parti Démocratique Gabonais (PDG)

février 2023, au terme d'un processus de désignation peu crédible, c'est Michel Stéphane Bonda qui a été choisi pour occuper la présidence du CGE<sup>20</sup>.

Malheureusement, le nouveau président qui a été ministre délégué aux Eaux et forêts et par ailleurs membre du PDG voit son « élection » être contestée par une partie de l'opposition regroupée au sein de la plate-forme Alternance 2023. Accusé d'être à la solde du régime en place, donc pas neutre et impartial, les partis politiques regroupés au sein de la plate-forme alternance 2023 ont saisi la CC afin de solliciter l'annulation de l'élection de Michel Stéphane Bonda. Faisant suite à cette saisine, en date du 13 février 2023, la CC a rejeté la requête de ladite plate-forme, composée essentiellement des partis politiques Union nationale (UN), Rassemblement pour la patrie (RPM) et *REAGIR*<sup>21</sup>. Ce rejet a valu confirmation de « l'élection » de Michel Stéphane Bonda. En l'absence de contestation des décisions de la CC, cette plate-forme venait dès cet instant d'épuiser les voies légales de recours pour faire annuler cette élection. C'est donc avec un président du CGE dont la neutralité a été remise en cause que le processus électoral lié aux élections générales du 26 août 2023 s'est déroulé.

Au demeurant, à cette absence de neutralité du CGE, il faut adjoindre la mauvaise qualité du fichier électoral dit « biométrique ».

#### **2.4. Un fichier électoral prétendument biométrique**

Depuis des années, le fichier électoral gabonais polarise le débat en période électorale et même au-delà. Pourtant, sous la pression de l'opposition, le Gabon a mis en place la « biométrie électoral » dans le but de mettre fin aux votes multiples, ou en un mot, pour lutter contre la volatilité du collège électoral. Malheureusement, en dépit de l'introduction de la « biométrie » dans

---

<sup>20</sup> « Michel Stéphane Bonda élu président du Centre gabonais des élections ». Disponible sur : <https://gabonactu.com/>, [consulté le 20 décembre 2023].

<sup>21</sup> « La Cour constitutionnelle valide l'élection à la tête du Centre gabonais des élections de Michel Stéphane Bonda ». Disponible sur : <https://lalibreville.com/>, [consulté le 3 septembre 2023].



le processus électoral, ledit fichier électoral reste impropre et objet de toutes les manipulations par le pouvoir établi. Lors de la révision des listes électorales en prélude aux élections générales du 26 août 2023, ces listes affichées et consultables à travers le pays et à l'étranger ont encore mis en exergue l'absence de fiabilité du fichier électoral. En effet, il a été observé que des personnes décédées figuraient encore dans ledit fichier. Tel est le cas par exemple d'Édouard Valentin (père de Sylvia Bongo Ondimba, ex-première dame) dont le nom figurait encore sur les listes électorales d'un arrondissement de Libreville. Mais à vrai dire, ce fait est à inscrire dans le bégaiement permanent de l'histoire politique au Gabon depuis la phase de libéralisation politique de 1990. Ainsi, en 2016, cette absence de fiabilité du fichier électoral a encore été observée lors du processus électoral de l'élection présidentielle du mois d'août. Dans ce sens, des régions entières ont vu leurs populations augmenter le temps de l'élection (Koumba, 2022 : 289-290), et ce grâce aux inscriptions multiples, et donc au transport du « bétail électoral ». Cette situation est loin d'être le fait du hasard : le fichier électoral dit biométrique ne l'est pas en réalité (Koumba, 2023 :131-132).

Dans sa volonté de se maintenir au pouvoir, le PDG a imaginé tous les moyens illégaux pour y parvenir, dont la modification des règles du jeu en plein processus électoral.

### **3. Modification du Code électoral et de la Constitution en pleine année électorale**

L'autre manœuvre du pouvoir a été de modifier le Code électoral en plein processus électoral. Pourtant, procéder de la sorte est interdit durant l'année électorale, au Gabon, par les textes en vigueur<sup>22</sup>. Mais pour le maintien d'Ali Bongo Ondimba à la tête de l'exécutif pour un troisième mandat, les tenants du pouvoir à travers le CGE n'ont pas manqué d'imagination. Ainsi, l'une de leurs « innovations » a été d'acter l'organisation des élections jumelées.

---

<sup>22</sup> Au Gabon, en pleine année électorale les dispositions du Code électoral ne peuvent être révisées. En revanche, les modifications doivent se faire en amont du processus électoral.

C'est l'article 5 nouveau dudit Code électoral qui l'indique aisément<sup>23</sup>. C'est sur la base de cette modification que le CGE a décidé d'organiser des élections générales, c'est-à-dire permettre aux Gabonais de voter de façon simultanée pour les candidats à l'élection présidentielle, législative et locale le même jour. Poursuivant dans cette dynamique de verrouillage du processus électoral au profit du président candidat, avec l'aide d'une opposition contrôlée, le Gouvernement a organisé un « dialogue » au mois de février 2023 pour garantir des « élections apaisées ». Dans le rapport général de cette concertation politique, il a été consigné le retour d'une élection à un tour<sup>24</sup>. Cette résolution issue de ce dialogue a été par la suite adoptée par un Parlement<sup>25</sup> à forte domination du parti au pouvoir, le PDG, puis validée par la Cour constitutionnelle<sup>26</sup>.

Ne manquant pas de stratégie, après ce dialogue, dans le but d'endiguer la vague de rejet contre Ali Bongo Ondimba, le CGE a officialisé à travers son président l'utilisation du bulletin unique pour les élections législative et présidentielle. En effet, il s'est agi pour le CGE de permettre au candidat à l'élection présidentielle d'être voté au même moment que le député de son parti politique. Sachant que pour les députés PDG, certains ont souvent eu plus des voix que le candidat naturel de leur parti lors de certaines échéances électorales, il s'est agi pour les « artificiers » de cette stratégie de sauver un Ali Bongo Ondimba devenu impopulaire à travers le report des voix

---

<sup>23</sup> Loi n° 004/2023 du 08 mai 2023 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 07/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politique, *Journal officiel de la République gabonaise* n° 210 bis, 9 mai 2023, l'article 5 nouveau dispose : « Le mode de suffrage et le mode de scrutin sont déterminés par la loi pour chaque catégorie d'élection. Toutefois, le CGE peut décider de l'organisation d'élections couplées ou générales ».

<sup>24</sup> « Gabon : rapport intégral de la Concertation politique 2023 ». Disponible sur : <https://www.gabonmediatime.com/>, [consulté le 6 septembre 2023].

<sup>25</sup> « Parlement/Adoption de la révision constitutionnelle à 86 % ». Disponible sur : <https://www.assemblee-nationale.ga/>, [consulté le 6 septembre 2023].

<sup>26</sup> « Décision N°082/CC du 13/04/2023 relative à la requête du Premier ministre, tendant au contrôle de constitutionnalité de la loi n° 001/2023 portant révision de la Constitution de la République gabonaise ». Disponible sur : <https://journal-officiel.ga/>, [consulté le 6 septembre 2023].





obtenues par son député. C'est en substance ce que soutient Marcel Djabioh<sup>27</sup>.

Au-delà de la modification du jeu électoral, le régime a imaginé une autre stratégie « gagnante » pour conserver le pouvoir ; c'est-à-dire organiser une élection à huis clos. En revanche, à l'issue de ce jeu de manipulation des règles du jeu électoral, les militaires ont pris le pouvoir.

### 3.1. Une élection présidentielle sous cloche et l'organisation du coup d'État

Sous Omar Bongo Ondimba, lors des processus électoraux liés aux élections présidentielles depuis 1990, ce dernier faisait « l'effort » de faire venir les missions d'observations électorales dans le but de donner une once de crédibilité aux parodies électorales dont il était *in fine* le seul bénéficiaire. Par exemple, lors de l'élection présidentielle

---

<sup>27</sup> « Le ticket unique est la conséquence du dialogue. En donnant caution au dialogue qui a été géré par le pouvoir, ils ont cru avoir bien fait. D'ailleurs, ils se sont défendus dans les médias, mais avec des arguments qui ne tenaient pas la route. La conséquence est qu'ayant cautionné le dialogue, ils ont donc donné la possibilité au pouvoir d'élaborer des textes qui n'avaient rien à voir avec ce qu'ils avaient convenu au niveau du dialogue. C'est ainsi qu'à quelques jours du scrutin, monsieur Bonda, Président du CGE va donc proposer et faire passer un projet de décret qui modifie le bulletin de vote pour la présidentielle. Cette modification prévoyait désormais que le candidat à la présidence de la République lorsqu'il est issu d'un parti politique qui a des candidats aux législatives irait en ticket avec le député de chaque circonscription. L'objectif c'était d'user de l'aura du député pour obtenir des voix pour le Président de la République. Mais le jeu était si clair. Pour eux, chaque fois qu'un député est engagé dans une campagne, donc un candidat PDGiste est engagé, il obtient plus de voix dans la circonscription que le Président en obtient lorsqu'il est candidat. Donc, ils se sont dit, si les voix du député peuvent venir compléter les quelques voix que le candidat PDG à la présidence de la République a parfois obtenues, c'est sûr que la victoire leur sera assurée [...] Malheureusement pour eux, Alternance 2023 n'a pas dormi et a mené une réflexion. À l'issue de cette réflexion, Alternance 2023 a décidé de retirer ses candidats aux législatives considérant que l'élection majeure sera donc la présidentielle. Alors, on va y aller pour la présidentielle à condition de ne pas choisir un candidat issu d'un parti politique dont les membres sont candidats aux législatives. C'est ce qui a amené Ondo Ossa à être candidat d'Alternance 2023. N'ayant pas de parti politique, il ne pouvait pas aller en ticket avec un député. Alors, on avait en face Ali avec son député et de l'autre côté un candidat indépendant sans député ». Entretien avec DJABIOH Marcel, membre de l'Union nationale (UN), Sénateur de la transition, Libreville, le 30 janvier 2024.

du 5 décembre 1993, l'Observatoire international de la Démocratie (OID) conduit par le Doyen Charles Debbasch, agrégé des Facultés de droit d'Aix-en-Provence, a participé à l'observation de cette élection<sup>28</sup>. Mais, leur présence en terres gabonaises n'est pas le fait du hasard, mais encadrée depuis 1996 par la loi n° 7/96 du 12 mars 1996, modifiée par la loi n°10/98 du 10 juillet 1998 portant disposition commune à toutes les élections politiques. Elle a été rendue effective par le décret n°1004/PR/MI du 27 août 1998 règlementant les activités des observateurs internationaux. Ces observateurs électoraux logés dans les hôtels de la capitale après l'élection lisaient la formule consacrée : « [en] dépit de quelques irrégularités, celles-ci ne sont pas de nature à entacher la crédibilité du scrutin ». Dans ce sens, lors de l'élection présidentielle du 5 décembre 1993, l'OID avait indiqué que le scrutin s'était déroulé dans « le respect le plus strict de la légalité électorale. Les listes électorales étaient affichées et disponibles dans les bureaux de vote, et les électeurs en possession de leur carte d'électeur votaient et émargeaient après avoir respecté le formalisme électoral »<sup>29</sup>. La suite est connue. C'est-à-dire que ces missions d'observations électorales reconnaissent les victoires supposées d'Omar Bongo, pourtant issues des grossiers montages électoraux. Les élections présidentielles de 1998, 2005 et 2009 n'ont pas échappé à cette réalité.

Cependant, s'agissant des élections générales du 26 août 2023, le gouvernement gabonais a décidé d'interdire toute observation électorale en refusant d'envoyer les invitations à ces missions, notamment celle de l'Union européenne (UE)<sup>30</sup> présente au Gabon en 2016 et qui avait pondu un rapport accablant le régime. À ce sujet, Rosario-Bento Pais, ambassadeur et chef de la délégation de l'UE au Gabon, a indiqué lors des échanges avec la presse en février 2023, « [il] n'y aura pas de mission électorale au Gabon pour les

---

<sup>28</sup> « Une participation libre et démocratique », *L'Union* du samedi 11 et dimanche 12 décembre 1993, p. 4.

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> « Présidentielle 2023 : Pas de mission d'observation électorale européenne au Gabon! ». Disponible sur : <https://www.gabonreview.com/>, [consulté le 7 septembre 2023].



élections 2023. On n'a pas été saisi par les autorités. La procédure est qu'on doit être saisi officiellement par le gouvernement et lors de notre dialogue politique intensifié, en 2019, on s'est mis d'accord pour des raisons que vous connaissez mieux que moi parce que je n'étais pas là en 2016 »<sup>31</sup>. Dans le même sens, donc pour le huis clos électoral assumé, le même gouvernement dirigé par Alain-Claude Billie By Nze n'a pas autorisé l'accréditation des journalistes internationaux. Pourtant, lors de l'élection présidentielle d'août 2016, le même gouvernement avait permis la présence de nombreuses missions d'observations électorales étrangères (Koumba, 2021-2022 : 274) et des journalistes internationaux. Mais pour celle de 2023, la volonté de verrouiller le scrutin ne s'est pas pour autant arrêtée. Bien au contraire. Au soir du 26 août, jour de l'organisation des élections générales, le porte-parole du gouvernement et ministre de la Communication, Rodrigue Mboumba Bissawou, a annoncé la suspension d'Internet à la télévision nationale, ce pour éviter selon lui la propagation de fausses informations. Dans le même temps, il a indiqué l'instauration d'un couvre-feu dès le dimanche 27 août en début de soirée et l'interdiction de diffusion des chaînes étrangères, notamment RFI, France 24 et TV 5 Monde<sup>32</sup>. Cette communication gouvernementale a définitivement démontré à la face du monde que ce pouvoir était prêt à tout pour faire élire Ali Bongo Ondimba à travers un énième braquage électoral à huis clos.

Pour tout observateur de la vie politique gabonaise, cette décision n'a pas été une surprise et était prévisible. En 2016, alors que le ministre de l'Intérieur, Pacôme Moubelet Boubeya avait donné des garanties aux observateurs internationaux sur la non-suspension d'Internet, le gouvernement avait finalement « débranché » le pays afin de le couper du reste du monde et d'opérer la répression postélectorale à huis clos (Koumba, 2023 : 156-157).

Face à ce qui se tramait, et plus précisément le passage en force du pouvoir en place pour annoncer la « victoire » supposée d'Ali

---

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> « Présidentielle au Gabon : couvre-feu instauré et Internet coupé ». Disponible : [https://www.france24.com/fr, \[consulté le 7 septembre\]](https://www.france24.com/fr, [consulté le 7 septembre]).

Bongo Ondimba pour un troisième mandat, l'armée dont le serment prêté sous le drapeau est de défendre la patrie a mis un terme au régime Bongo à travers son coup d'État (coup de libération). De fait, ce fut un réveil brutal pour les tenants du pouvoir. L'annonce des résultats frauduleux par le CGE donnant Ali Bongo Ondimba « vainqueur » avec 64,27 % des suffrages<sup>33</sup> devant son adversaire, Albert Ondo Ossa, a eu lieu le 30 août 2023, autour de 4 heures du matin. Vers 5 heures, les militaires regroupés au sein du Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI) lisaient une déclaration sur la chaîne publique Gabon 24, indiquant l'annulation des résultats tronqués, la dissolution de toutes les institutions, la fin du régime en place<sup>34</sup>. À la vérité, comme lors des élections présidentielles de 1993<sup>35</sup>, 1998<sup>36</sup>, 2005<sup>37</sup>, 2009<sup>38</sup> et 2016 (Koumba, 2022 : 542), le scrutin du 26 août 2023 a été à nouveau un site d'observation de la mauvaise qualité de l'édifice démocratique gabonais.

S'exprimant sur cette prise du pouvoir par les militaires, le général Brice-Clotaire Oligui Nguema, répondant à une question posée par un journaliste du journal *Le Monde*, a indiqué que :

[vous] savez qu'au Gabon il y a une grogne et, au-delà de cette grogne, il y a la maladie du chef de l'État [Ali Bongo a été victime d'un AVC en octobre 2018 qui l'a laissé affaibli]. Tout le monde en parle, mais personne ne prend ses responsabilités. Il n'avait pas le droit de faire un troisième mandat, la Constitution a été bafouée, le mode d'élection

---

<sup>33</sup> « Coup d'État au Gabon : L'armée prend le pouvoir après l'annonce de la victoire de Ali Bongo ». Disponible sur : [https://www.bbc.com/,\[consulté le 8 septembre 2023\]](https://www.bbc.com/,[consulté le 8 septembre 2023]).

<sup>34</sup> Gabon : « Ali Bongo réélu pour un 3<sup>e</sup> mandat, des militaires veulent annuler les résultats », *op.cit.*, [en ligne].

<sup>35</sup> Décision n°9/CC du 13 décembre 1993 relative à la proclamation des résultats du scrutin du 5 décembre 1993, *Hebdo informations* n°287-15 janvier 1993.

<sup>36</sup> Décision n°011/CC du 12 décembre 1998 portant proclamation des résultats de l'élection du président de la République du 6 décembre 1998, *Hebdo informations* n° 391-12 décembre 1998.

<sup>37</sup> Décision n°31/CC du 1<sup>er</sup> décembre 2005 portant proclamation des résultats de l'élection du président de la République des 25 et 27 novembre 2005, *Hebdo information* n°513-14 janvier 2006.

<sup>38</sup> Décision n°51/CC du 12 octobre 2009 relative à la requête présentée par Monsieur Luc Bengono Nsi tendant à la contestation de l'inéligibilité de Monsieur Ali Bongo Ondimba, *Hebdo informations* n°568-17-31 octobre 2009.



lui-même n'était pas bon. Donc l'armée a décidé de tourner la page, de prendre ses responsabilités<sup>39</sup>.

Et au sujet du président déchu Ali Bongo Ondimba, il a indiqué : « [c'est] un chef d'État gabonais. Il est mis à la retraite, il jouit de tous ses droits. C'est un Gabonais normal, comme tout le monde »<sup>40</sup>.

Recevant les représentants religieux, puis ceux de la société civile en audience dans le cadre de la consultation de toutes les forces vives de la Nation, le général Brice-Clotaire Oligui Nguema, président de la transition a insisté sur les raisons qui ont justifié le passage à l'acte des militaires en ces termes :

[vous] avez entendu qu'il y a un coup d'État. Oui, il était prévisible. Tout le monde en parlait, tout le monde attendait. Et comme le militaire c'est quelqu'un de méthodique, toutes ces erreurs du CGE, nous les avons observés et on les suivait de près [...] Laissez-les partir jusqu'au bout de leur logique. Ils vont tomber dans le trou et là on les reprend. Et c'est ce qui a été fait.<sup>41</sup>

Mais ce coup d'État dans l'histoire politique gabonaise est loin d'être un fait singulier. Bien au contraire, sous le règne de Léon Mba, premier président du Gabon « indépendant », les militaires avaient fait un coup d'État. En ce sens, à en croire Moïse N'Solè Biteghe, dans la nuit du 17 au 18 février 1964, un groupe d'officiers sous le commandement des lieutenants Valère Essono et Jacques Mombo, secondés par les sous-lieutenants Daniel Mbene et Daniel Edou, organisent un coup d'État contre le président Léon Mba (N'sole Biteghe, 1990 : 51-52). Au demeurant, il y avait une raison principale ayant conduit les officiers à déposer Léon Mba. Dans ce sens, Bergès Miétté souligne que : « [les] putschistes entendaient restaurer la démocratie et l'autorité de l'État mises à mal par les velléités

---

<sup>39</sup> « Après le coup d'État au Gabon, le général putschiste annonce qu'« Ali Bongo est mis à la retraite » ». Disponible sur : <https://www.lemonde.fr/>, [consulté le 7 septembre 2023].

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> *Ibid.*

Longévité au pouvoir et chute d'un parti politique dominant en Afrique francophone. Essai d'analyse à partir du Parti Démocratique Gabonais (PDG)

autoritaires de Léon Mba »<sup>42</sup>. Au-delà de ce coup d'État, d'autres tentatives de coups d'État ont également eu lieu. L'on note par exemple le putsch qu'aurait fomenté un saint-cyrien de formation, le capitaine des fusillés commandos de l'armée de l'air Alexandre Mandza Ngokouta, en 1985<sup>43</sup>. Ainsi, condamné à mort par la justice sous le parti unique, ce saint-cyrien a été exécuté publiquement par la dictature Bongo le 11 août 1985 sur la place dit Hollando à Libreville, sur le front de mer<sup>44</sup>. Dans la même veine, alors qu'Ali Bongo Ondimba poursuivait sa convalescence à l'étranger après l'accident vasculaire cérébral dont il a été victime à Riyad en Arabie saoudite, le lieutenant Kelly Ondo Obiang de la compagnie d'honneur de la Garde républicaine (GR) a organisé une tentative de putsch avec quelques militaires regroupés au sein du Mouvement patriotique des jeunes des forces de défense et de sécurité du Gabon (MPJFDS)<sup>45</sup>. L'élément déclencheur de ce putsch selon le lieutenant Kelly Ondo Obiang a été la santé d'Ali Bongo Ondimba et tout le montage mis en place par les tenants du pouvoir afin de faire croire au monde entier et aux Gabonais qu'Ali Bongo Ondimba avait encore toutes ses capacités pour diriger le pays.

Malheureusement, en dépit de la détermination de ce militaire et de ses frères d'armes, la tentative de putsch fut un échec. Ainsi, après son arrestation en 2019 et un procès en 2021, le lieutenant Kelly Ondo Obiang et quatre autres militaires ont été condamnés à une peine de 15 ans de prison, assortie d'une amende de 31 millions de FCFA<sup>46</sup>.

---

<sup>42</sup> MIETTÉ Bergès, « Le Gabon, entre coup d'État avorté et incertitudes politiques ». Disponible sur : <https://lamenparle.hypotheses.org/>, [consulté le 7 septembre 2023].

<sup>43</sup> *Ibid.*

<sup>44</sup> *Ibid.*

<sup>45</sup> *Ibid.*

<sup>46</sup> « Gabon : Kelly Ondo et Cie condamnés à 15 ans de prison et 31 millions d'amende ». Disponible sur : <https://gabonmediatime.com/>, [consulté le 19 septembre 2023].



## Conclusion

Parvenu au terme de cette analyse, il sied de dire que pendant un demi-siècle d'une gouvernance sujet à caution, le PDG a en réalité semé les germes de sa destruction. Ainsi, le braquage électoral de trop perpétré par le PDG grâce au CGE au profit d'Ali Bongo Ondimba a été la « goutte d'eau » qui a fait déborder le vase. C'est cette énième manipulation électorale qui a permis aux militaires de neutraliser Ali Bongo Ondimba y compris son cercle de faucons. L'armée est donc devenue ce dernier rempart contre un demi-siècle de dictature cette nuit du 30 août 2023. C'est ce qu'Alexis Essono Ovono résume dans un sous-titre de son article : « L'armée au service de la démocratie » (Essono Ovono, 2012 : 120). Ainsi, parvenus au sommet de l'État, le général Brice-Clotaire Oligui Nguema et ses frères d'armes du CTRI seront jugés à l'épreuve de l'exercice du pouvoir, et donc de la réussite ou de l'échec de la transition qu'ils veulent « inclusive ». Les conclusions les plus représentatives issues du dialogue « nationale » du mois d'avril 2024<sup>47</sup> devront permettre au pays de partir de l'avant après un demi-siècle d'immobilisme politique et d'absence de développement.

## Bibliographie

- ESSONO OVONO Alexis, (2012), « Armée et démocratie en Afrique, une relation ambivalente à normaliser », *Afrique contemporaine*, n°242, pp. 120-121.
- KOUMBA Yves Alain, (2022), *L'élection présidentielle gabonaise de 2016 : Contribution à une problématique de la construction démocratique en Afrique francophone*, Thèse de doctorat en Science politique, Université de Lorraine.
- KOUMBA Yves Alain, (2023), « Processus électoraux et crises post-électorales au Gabon. Une analyse à partir des élections présidentielles de 1998 et de 2005 », Héritage Bita Heyeghe et Placide Lasmothey (dir.), *La « rébellion » en droit public et science politique*, Paris, L'Harmattan, pp. 61-83.
- KOUMBA Yves Alain, (2023) « L'utilisation du numérique dans les processus électoraux en Afrique. Une analyse à partir de quelques pays de l'espace francophone », *Revue africaine de science politique et sociale*, n 45, pp. 126-178.

---

<sup>47</sup> « Au Gabon, le dialogue recommande une transition de deux ans, un régime hyperprésidentiel et la préférence nationale ». Disponible sur : <https://www.lemonde.fr/>, [consulté le 25 mai 2024].

Longévité au pouvoir et chute d'un parti politique dominant en Afrique francophone. Essai d'analyse à partir du Parti Démocratique Gabonais (PDG)

- KOUMBA Yves Alain, (2021), « Crise et blocage du processus de démocratisation au Gabon. Une analyse à partir des élections législatives de 1990 », *Revue africaine de Science politique et sociales*, n° 33, pp. 389-417.
- MIETTÉ Bergès, « Le Gabon, entre coup d'État avorté et incertitudes politiques ». Disponible sur : <https://lamenparle.hypotheses.org/>, [consulté le 7 septembre 2023].
- MALEKOU Paul, (2016), *Le secret des choses cachées. Candide dans le marais de la politique gabonaise (1964-2009)*, Paris, Publisud.
- METEGHE N'NAH Nicolas, (2010), *Histoire du Gabon. Des origines à l'aube du XXIe siècle*, Paris, L'Harmattan.
- N'SOLE BITEGHE Moise, (1990), *Échec aux militaires au Gabon en 1964*, Paris, Éditions Chaka.
- SUREL Yves, (2015), *La science politique et ses méthodes*, Paris, Armand Colin.





Composition : GNK Editions Gabon  
Graphisme : E fry Trytch Mudumumbula  
Pour le compte du Groupe CRA  
Conception : Crépin Bihoundou Ella  
Crédit Photo couverture : Alphonse Ongouo  
Dépôt légal : Juin 2024